Tableau 1. Surveillance du mélanome : Nombre de cas, nombre de travailleurs employés, et rapports de risque dans chaque groupe d'industries

Code CTI *	Groupe professionnel	Nombre de cas	Nombre de travailleurs employés	Rapport de risque, HR (95% IC) †
1	Agriculture	128	37 891	1,08 (0,91-1,29)
2/3	Forêts, pêche et piégeage	28	10 754	0,58 (0,40-0,84)*
4	Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole	128	24 907	1,06 (0,89-1,26)
5	Industries manufacturières	2777	717 441	0,89 (0,85-0,93)*
6	Construction	721	227 677	0,84 (0,78-0,91)
7	Transports, communications et autres services publics	894	214 864	1,12 (1,04-1,20)*
8	Commerce	1448	468 881	0,96 (0,91-1,01)
9	Finances, assurances et affaires immobilières	73	26 035	0,73 (0,58-0,91)*
10	Services socio-culturels, commerciaux et personnels	2071	668 779	1,02 (0,97-1,07)
11	Administration publique et défense	1112	202 942	1,48 (1,39-1,58)*

^{*} CTI : Classification type des industries (1970)

[†] Risque de développer la maladie dans un groupe donné par rapport à tous les autres

Tableau 2. Surveillance du mélanome : Nombre de cas, nombre de travailleurs employés, et rapports de risque dans chaque groupe de professions

Code CCDP *	Groupe professionnel	Nombre de cas	Nombre de travailleurs employés	Rapport de risque, HR (95% IC) †
11	Directeurs, administrateurs et personnel assimilé	153	37 871	1,36 (1,16-1,60)*
21	Travailleurs des sciences naturelles, techniques et mathématiques	115	29 070	1,13 (0,94-1,36)
23	Travailleurs spécialisés des sciences sociales et secteurs connexes	114	35 902	1,29 (1,07-1,55)*
25	Membres du clergé et assimilés	<5	161	_
27	Enseignants et personnel assimilé	311	61 355	1,83 (1,63-2,06)*
31	Personnel médical, techniciens de la santé et travailleurs assimilés	574	156 335	1,28 (1,17-1,40)*
33	Professionnels des domaines artistique et littéraire et personnel assimilé	67	18 236	1,58 (1,24-2,00)*
41	Personnel administratif et travailleurs assimilés	835	212 717	1,18 (1,09-1,26)*
51	Travailleurs spécialisés dans la vente	471	164 919	1,05 (0,95-1,15)

61	Travailleurs spécialisés dans les services	1280	204 019	0,95 (0,90-1,01)
71	Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs	178	55 593	1,07 (0,92-1,24)
73	Pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés	0	598	
75	Travailleurs forestiers et bûcherons	17	10 981	0,36 (0,22-0,58)*
77	Mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés	55	13 551	0,85 (0,65-1,11)
81	Travailleurs des industries de transformation (minéraux, métaux, chimiques)	314	82 596	0,99 (0,88-1,11)
82	Travailleurs des industries de transformation (aliments, bois, textiles)	301	104 811	0,79 (0,70-0,88)*
83	Usineurs et travailleurs des secteurs connexes	772	195 975	0,93 (0,87-1,00)
85	Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	1383	345 106	0,97 (0,91-1,03)
87	Travailleurs du bâtiment	901	233 835	0,98 (0,91-1,05)
91	Personnel d'exploitation des transports	860	183 453	1,24 (1,15-1,33)*

93	Manutentionnaires et travailleurs assimilés, non classés ailleurs	523	162 371	0,87 (0,80-0,95)*
95	Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines	119	29 367	0,95 (0,79-1,14)
99	Travailleurs non classés ailleurs	714	228 095	0,86 (0,80-0,93)*

^{*} CCDP: Classification canadienne descriptive des professions (1971)

Veuillez noter que nos résultats peuvent différer de celles que nous avons publiés ou présentés. Cela peut être attribuer aux définitions que nous utilisons pour identifier les cas, aux approches méthodologiques et le suivi en cours de la cohort dans le système de surveillance.

[†] Risque de développer la maladie dans un groupe donné par rapport à tous les autres